

Bureau du 26 janvier 2004

Décision n° B-2004-2023

commune (s) : Collonges au Mont d'Or

objet : **Hameau de Trèves Pâques - Réalisation d'espaces publics - Marchés de travaux - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 janvier 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La requalification du hameau de Trèves Pâques à Collonges au Mont d'Or fait partie des actions de centralités inscrites en priorité dans le mandat précédent. Cette opération a été validée par le Bureau restreint le 9 octobre 2001, entérinant les principes d'aménagement issus des études conduites depuis 1999. Trois bâtiments seront créés, l'un à vocation d'habitat en partie basse, l'autre à vocation commerciale et de services en transition partie haute et basse du hameau. France-Terre est le promoteur choisi à la suite d'une consultation ; un compromis de vente a été signé en juillet 2001. Le troisième programme relatif au logement social sera réalisé par l'Opac du Rhône.

Ainsi, la reconquête de ce centre-bourg implique le requalibrage de la rue principale en vue de créer des places de stationnement pour le commerce, d'améliorer la circulation des transports en commun et la création d'une esplanade minérale relocalisant le marché. Un cahier de recommandations rédigé par le cabinet Novae-Dubois a été validé par la municipalité, en étroite concertation avec les habitants.

Par ailleurs, les habitants ont exprimé le souhait d'un square jouxtant le bâtiment d'habitation, élément de compétence communal. Aussi, pour une unité de projet, la municipalité a-t-elle confié la maîtrise d'ouvrage de cet espace à la Communauté urbaine. La convention correspondante a été approuvée par délibération n° 2002-0721 en date du 23 septembre 2002.

Le projet entériné, réalisé par l'équipe de maîtrise d'œuvre Olivier Poëtte - Opus aménagement désigné par le Bureau pour l'ensemble de la mission conception-réalisation le 23 juin 2003, évalue le coût total des prestations à la somme de 1 348 212 €HT décomposé en cinq lots :

- lot n° 1 : voirie et réseaux divers,
- lot n° 2 : murs de soutènement et maçonnerie,
- lot n° 3 : fourniture de pierres,
- lot n° 4 : espaces verts, métallerie et serrurerie,
- lot n° 5 : équipements électriques d'éclairage public ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2001-0009, n° 2002-0721 et n° 2003-1087, respectivement en date des 18 mai 2001, 23 septembre 2002 et 3 mars 2003 ;

Vu sa décision en date du 23 juin 2003 ;

Vu le compromis de vente signé en juillet 2001 ;

DECIDE

1° - Approuve le dossier de consultation des entrepreneurs pour la réalisation des espaces publics du hameau de Trèves Pâques à Collonges au Mont d'Or.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001.

4° - Les dépenses seront imputées sur l'autorisation de programme individualisée les 18 mars 2002 et 5 mai 2003 - opération n° 0509 - pour la somme de 2 141 548 € en dépenses et 170 743 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,